

# ANALYSE EQUIPEMENTS SPORTIFS DU PAYS CARCASSONNAIS

## EFFECTUEES PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE L'AUDE

### Préambule

Le pays Carcassonnais se caractérise par trois zones géographiques distinctes aux caractéristiques très différentes :

- Zone de plaine : Cac de Carcassonne, CC de la Malepère, CC du piémont d'Alaric, CC Cabardès au canal du midi

Faible contrainte géographique marquée par des axes structurants majeurs est ouest (axes autoroutiers, route nationale 113, Minervoise, canal du midi , fleuve Aude pour la partie est du pays) qui font de cette partie de l'Aude un pivot incontournable du département.

Densité de population soutenue et en forte croissance proche des centres urbains.

Zone agricole polyculture vigne

- Zone de piémont : CC du Piémont d'Alaric , une partie de la CC du Haut Minervois, partie inférieure de la CC Cabardès Montagne Noire et de la CC du Haut Cabardès

Contraintes géographiques plus importantes, réseau routier moins dense, structuré par des axes majoritairement sud nord, suivant le découpage des vallées entraînant des difficultés de circulation est ouest.

Population à faible densité et pyramide des âges inversée (Nombre plus important de personnes âgées importante)

Habitat en mauvais état.

Zone agricole d'élevage essentiellement

- Zone de montagne : ( au-dessus de 500m) : (CC du Cabardès en montagne Noire, CC du Haut Cabardès, une partie de la CC du haut minervois)

Caractérisée par d'importantes contraintes de circulation des populations

Densité très faible avec pyramide des âges inversée (idem zone de Piémont)

Habitat dégradé

Zone de forêts.

C'est à la lumière de ces éléments que nous pourrons plus facilement analyser les équipements sportifs du Pays Carcassonnais, leur répartition sur le territoire, ainsi que les éventuelles préconisations en matière de développement.

### **Rappel concernant le recensement des équipements sportif réalisé par le ministère de la jeunesse et des sports et de la vie associative.**

Le recensement des équipements sportifs s'est effectué à partir de visites ou d'enquêtes réalisées sur les lieux de pratiques.

L'unité de base de ce recensement est l'équipement ( par exemple un cours de tennis). Un ou plusieurs équipements similaires ou distincts peuvent être situés à la même adresse ; dans ce cas cet ensemble d'équipements est recensé sous une entité plus large dénommée installation sportive.

### Equipements extérieurs

Sur cette carte nous constatons une bonne répartition des terrains de grands jeux dans l'ensemble des zones précédemment décrites à l'exception de quelques communes

Par contre on peut remarquer la faible proportion de plaines de jeux, alors quelles sont circonscrites à la seule zone de plaine. Il serait intéressant de se pencher sur ce type particulier d'équipement assez

polyvalent en terme de public, puisqu'il s'agit d'espaces verts non normés ouverts au public permettant une utilisation diverse et variée aussi bien pour la pratique des APS que pour certaines activités culturelles ou de loisirs. Ce type d'équipement possède aussi un coût d'entretien moins élevé que celui d'un espace normé (stade).

### **Salles spécialisées**

Ces équipements sont particulièrement liés à l'existence préalable d'une pratique d'un certain niveau sur les zones concernées.

Il s'agit essentiellement de l'agglomération de Carcassonne mais aussi du Minervois pour des raisons historiques et géographiques. (éloignement des villages )

Ce type d'équipement doit faire l'objet d'une étude précise sur l'emplacement ainsi que la fréquentation avérée avant réalisation, en liaison avec les acteurs associatifs concernés (comités départementaux et clubs sportifs) compte tenu des coûts souvent élevés de ce genre d'équipement ramené à leur fréquentation. Il est important de bien prendre en compte le développement dans la durée des activités qui y sont rattachées.

Par ailleurs il est intéressant de noter que le CNDS peut éventuellement participer au financement de ces équipements à condition qu'ils entrent dans le cadre d'un dossier prioritaire soutenu par la (ou les) fédérations concerné(es).

### **Gymnase multisports / salle polyvalente**

En remarque liminaire, il est important de mentionner que la dénomination « Salle polyvalente » s'apparente plutôt à des salles « par défaut ». Elles sont conçues pour la pratique d'autres activités que le sport (salles des fêtes).

- En effet les salles polyvalentes sont souvent :

De dimensions aléatoires ne permettant pas une pratique sportive,

Pourvues d'un revêtement de sol inadéquat : il s'agit souvent de carrelage aménagé temporairement pour la pratique et qui peuvent parfois présenter des risques pour les pratiquants.

Des vestiaires et sanitaires inexistantes ou inadaptés ne correspondant pas aux exigences des équipements sportifs de type X (couverts)

Il est par contre intéressant de remarquer la présence importante et la bonne répartition de ce type de structures ( à l'exception de certaines zones de montagnes) qui marque à notre sens l'engouement pour les APS sur le territoire et le manque de structures adaptées pour recevoir ce public dans de bonnes conditions.

- Les équipements réellement utilisables pour la pratique des APS dans les meilleures conditions sont ceux indiqués sous l'appellation « Gymnase multisports ».

Ils concordent souvent avec la présence de bâtiments scolaires.

Ils sont assez peu nombreux sur le territoire, particulièrement en zone rurale

Un programme de développement de ces équipements sur des structures intercommunales, voire au delà semblerait adapté.

Il faudra tenir compte pour cela :

- de la configuration géographique locale en disposant ces équipements sur les nœuds de communication appropriés,
- de la densité des populations en présence permanentes et saisonnières,
- des activités existantes et potentielles sur le territoire à mettre en relation directe avec le politiques sportives des différents partenaires,(communes, communauté de communes, département,...)

### **Tennis**

- **Les tennis** constituent un élément essentiel du parc d'équipements sportifs du pays Carcassonnais

Par contre leur état n'est pas toujours compatible avec une pratique sans risques.

Il paraîtrait opportun d'envisager un programme de rénovation de ces équipements en leur confèrent si possible une vocation de multi activités (hand, basket, badminton, volley...) et de loisirs (étude a corrélér avec la pratique.)

Par ailleurs très peu d'entre eux sont couverts, ce qui pose le problème de la rentabilité et de l'usure prématuré de ces équipements, surtout en zone d'altitude.

### **Equipements de forme et de santé**

- **Les équipements de forme et de santé** ( salles de remise en forme, salles de culture physique) sont surtout des équipements que l'on retrouve dans le secteur urbain ou suburbain de Carcassonne. Ils sont généralement gérés par des sociétés commerciales.
- **Les parcours sportifs** sont relativement peu nombreux et pourraient constituer une voie de développement intéressante dans la même ligne que les plaines de jeux comme corollaire.
- **Reste la problématique des piscines**

Elles sont présentes sur l'agglomération carcassonnaise en nombre suffisant

Les bassins de natation sont par contre assez peu nombreux hors zone urbaine ce qui peut constituer un handicap au regard de la forte sollicitation touristique estivale, et de la forte attraction touristique de la frange côtière.

- Cuxac 1 bassin couvert 15x 7 couvert

- Conques 2 bassins 25x10 et 12x10 découverts

- Peyriac 1 bassin 25x12 découvert

- Montolieu 2 bassins 12x10 et 25 x12 découverts

- Montréal 1 bassin 25x15 découvert

Une réflexion de fond doit être menée afin d'envisager la création de nouveaux équipements de ce type sur le pays .

Cette réflexion devra prendre en compte les potentialités globales de la zone en matière de baignades surveillées. En effet, la construction de piscines doit pouvoir permettre :

Une politique sportive autorisant l'entraînement et la tenue de compétitions aux normes fédérales. La taille minimale de chaque équipement devrait comprendre un bassin d'au moins 25 m (selon l'adage qui peut le plus peut le moins)

Une pratique physique à visée « santé » (type aquagym) et éducative (apprendre à nager)

C'est seulement en dernier lieu que doivent être envisagé la portée touristique de ce genre d'équipement, compte tenu de la zone qui n'a pas une vocation naturelle pour ce type d'activités.

### **Les équipements de nature**

Le Pays Carcassonnais dispose d'un panel de sites et d'activité de pleine nature supérieur à la moyenne du département, qui représentent 43 % du nombre total d'équipements sut l'ensemble du Pays Carcassonnais .

Les cantons les plus ruraux ont une proportion de ce type d'équipements ( sites praticables) allant jusqu'a 87 % pour le Haut Cabardes.

Ces chiffres tiennent d'une part à la nature géographique et paysagère de ces territoires, mais aussi au dynamisme de certain clubs et/ou activités sportives (VTT, spéléo...)

Il faut noter que dans sa méthodologie, le RES fait état de tout espace, site, itinéraire ou peut se pratiquer une activité sportive de pleine nature sur le territoire d'une commune (les itinéraires trans-communaux ne sont pas recensés, il faudra attendre la prochaine étape du recensement de ce type d'équipement prévue pour 2007-2008).

### **Aéromodélisme**

Un seul équipement est présent sur le pays . Il pourrait être rapporté à la réflexion sur les équipements spécialisés.

## **Golf**

Bien que non classifiés comme un équipement de pleine nature à part entière, les golfs n'en sont pas moins des équipements ayant une forte empreinte paysagère. Actuellement il n'existe qu'un seul équipement de ce type hors pays positionné à Carcassonne. Cependant 3 projets sont actuellement à l'étude sur ce territoire (Aragon, Villardonnel, Villelongue). Les nombreuses problématiques que soulève la création d'un golf méritent une attention particulière. Outre la difficulté de rentabiliser ce type d'équipement entraînant l'obligation pour les promoteurs d'y adjoindre un projet immobilier d'envergure et le coût indirect non négligeable pour les collectivités locales, le fort impact paysager, les problèmes environnementaux induits, les difficultés d'approvisionnement en eau, le faible rapport coût/fréquentation des golfs sont autant de questions auxquelles il faut répondre afin de mieux cerner la portée de tels projets.

## **Circuits et pistes de sports mécaniques**

3 équipements sont présents sur le pays :

- Moto Cross d'Alairac
- Circuit de karting de Carcassonne Salvaza (semble répondre aux attentes du public)
- Structure « Moto liberté », en perte de vitesse et vieillissante mais fonctionnelle

A notre connaissance il n'y a pas de nouveau projet sur la zone.

Une réflexion concernant les structures et pratiques des sports motorisés en milieu naturel s'est engagée sur l'ensemble du département dans le cadre de la CDESI, pilotée par le Conseil Général. En effet la régulation de ces activités semble nécessaire compte tenu de l'engouement grandissant pour ce type de pratique alimenté par l'augmentation croissante des ventes de ces engins. Ces activités ont en effet un fort impact sur l'environnement ( Moto, Quad, 4X4....). Cette réflexion pourrait aboutir à la formalisation d'un PDIRM (Plan Départemental de randonnées motorisées)

## **Sites de pêches**

La mention concerne seulement les plans d'eau ouverts à la pêche. Le ministère de la jeunesse et des sports ne gère que les activités de pêche sportive au sens sportif du terme les activités de loisir tant gérées par le comité départemental de pêche rattaché au Conseil Supérieur de la Pêche. Il serait utile d'envisager une étude plus approfondie des pratiques liées à ces activités.

## **Les activités aquatiques et nautiques**

Lieux de baignade : Il s'agit de zones aménagées sur les deux plans d'eaux artificiels du Pays, Pradelles Cabardès, la Cavayère (CAC). L'ensemble de ces sites bénéficie d'une très forte fréquentation, surtout en période estivale, voire même sur des sites interdits à la baignade. Il conviendrait d'étudier la possibilité que pourraient offrir d'autres sites avec toutes les garanties nécessaires de sécurité.

Cette possibilité pourrait compléter l'offre de bassins de natation pour les périodes de fortes affluences, l'été.

Par ailleurs, un établissement d'APS propose des activités nautiques sur le Pays Carcassonnais (Puichèric)

Pas d'association sportive

Zone à potentiel réel dans ces activités en raison des axes nautiques existants.

Très peu de possibilités de pratique en dehors des périodes d'étiage sur certaines portions.

## **Escalade**

Il n'existe qu'un seul site naturel d'escalade sur le pays à Caunes Minervois. Il est actuellement surexploité en raison de sa solitude et cours le risque de ne plus être utilisable.

On peut déplorer l'absence de structures artificielles d'escalade ( à mettre en rapport avec l'augmentation constante de pratiquants ) qui permettrait le désengorgement du site et sa pérennisation dans le temps.

## Spéléologie

Les particularité et la complexité géologique du massif (bande de calcaire au contact de schiste) ont donné lieu à la présence de nombreuses cavités sur cette zone ce qui constitue une plus value indéniable pour le Pays.

Cependant ces sites sont à exploiter avec la plus grande prudence compte tenu de leur extrême vulnérabilité sur le plan environnemental.

Il existe toutefois 2 sites aménagés pour le tourisme qui peuvent recevoir une fréquentation plus intense, permettant ainsi une régulation naturelle des flux en fonction des niveaux de pratique.

## Randonnée

Le Pays Carcassonnais bénéficie, comme le département, d'une richesse exceptionnelle de chemins agricoles ou forestiers ainsi que de sentiers. Cette richesse permet d'envisager de multiples combinaisons d'itinéraires. La particularité du territoire Carcassonnais est marquée par la présence du massif de la montagne noire, transition entre trois types d'influences climatiques : Climat méditerranéen à l'est influence du climat océanique à l'ouest et influence montagnarde grandissante avec l'altitude . Elle confèrent à ce territoire une grande variété de paysages dans un espace-temps réduit. Particulièrement favorable aux sports de nature

- **Randonnée pédestre** : il faut préciser que dans un premier temps, seules les boucles communales balisées ont été recensées (Ce recensement se poursuivra en 2007 incluant tous les itinéraires de type : GR, Sentiers locaux...). La randonnée pédestre est une activité particulièrement développée au plan local. La présence du GR 36 attire de nombreux randonneurs. L'incidence économique de cette pratique n'est pas négligeable et mériterait un enquête plus approfondie.
- **Les circuits de VTT** : Ils sont concentrés essentiellement sur la zone d'Aragon en raison de la présence du centre FFC VTT situé sur cette commune. Les itinéraires du site concernent la plupart des communes limitrophes du canton. C'est le dynamisme de l'association ATAC par l'organisation de nombreux événements sportifs qui fait vivre le site et attire de nombreux visiteurs favorisant ainsi la promotion du territoire.
- **Randonnée équestre** : il s'agit de l'emplacement de structures proposant de la randonnée sur la zone. Elles sont essentiellement concentrées dans la partie ouest et nord ouest du pays, probablement en raison de la présence plus importante de massifs forestiers favorisant la balade. Une étude plus approfondie de l'impact économique de cette pratique semble intéressante (impact touristique).
- **Equipements équestres** : Il s'agit de centres équestres équipés pour la pratique des activités compétitives classiques d'équitation. On peut remarquer que ces équipements sont assez peu développés sur la zone. Une réflexion est à mener sur les raisons de ce déficit.

## Conclusion

Le territoire du Pays Carcassonnais comporte de fortes disparités en terme d'équipements sportifs, aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

Les équipements sportifs constituent une valeur ajoutée indéniable pour les territoires, mais ils n'ont de valeur et de sens qu'à la lumière des personnes qui les font vivre, bénévoles et professionnels des associations sportives où d'autres acteurs. Les équipements sportifs ne prennent toute leur dimension que s'ils sont inclus dans une notion plus globale de politique sportive partagée par l'ensemble des acteurs du territoire (écoles, collèges, structures d'accueil de loisirs...) Pour aller plus loin les équipements des sports de nature spécifiques aux zones rurales pourraient être considérés comme une aménité à part entière au même titre que l'agriculture ou les paysage eux même.

C'est pour cela qu'une prise en considération encore plus large des activités sportives et des sports de nature en particulier, dans le cadre des politiques de développement des territoires ne doit pas seulement être juxtaposée aux politiques d'urbanisme, économique, agricole ou autres mais comme partie intégrante et complémentaire d'une valorisation d'un territoire partagé par tous, nous semble aujourd'hui incontournable. Ces politiques devraient tenter de rapprocher l'offre d'équipements de la demande d'activités sportives, toutes structures confondues, dans une logique d'efficacité maximale.

Cette étude succincte des potentialités en terme d'équipements sportifs est loin d'être exhaustive mais permet de prendre conscience des possibilités de cette zone, bien sûr au niveau sportif stricto sensu, mais aussi en terme de loisirs et de tourisme